
YEŞİM SAĞLAM :

Cette réunion est enregistrée.

Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à l'appel du Groupe de travail des politiques consolidées d'At-Large, qui a lieu aujourd'hui le mercredi 21 décembre 2022, à 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel nominal, étant donné le nombre important de participants et pour gagner un peu de temps. Toutefois, sachez que tous les participants, qu'ils soient sur Zoom ou par téléphone, seront dûment notés après cet appel.

Nous avons reçu les excuses de Daniel Nanghaka, Bill Jouris, Gordon Chillcott, Cheryl Langdon-Orr, Alfredo Calderon, Isaac Maposa, et Olivier Crépin-Leblond – qui devrait vraisemblablement nous rejoindre avec un peu de retard, puisqu'il est en plein vol en ce moment.

Du côté du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Chantelle Doerksen, et moi-même, Yeşim Sağlam qui vais m'occuper de la gestion de cet appel.

Aujourd'hui, nous avons l'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes d'espagnol sont Paula et David. Et Jacques et Aurélie pour le français.

Nous avons également les fournisseurs de sous-titrage en temps réel. Je vais partager le lien avec vous dès maintenant sur le chat.

Avant de commencer, un petit rappel. Veuillez indiquer votre nom avant d'intervenir, non seulement pour la transcription, mais aussi pour que les interprètes puissent vous identifier sur les canaux respectifs.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

Sur ce, j'aimerais à présent céder la parole à Hadia. C'est à vous. Merci.

HADIA ELMINIAWI :

Merci beaucoup, Yeşim. Bienvenue à tous à l'appel du CPWG. Voyons d'abord l'ordre du jour. Si vous êtes d'accord avec l'ordre du jour, alors nous pouvons l'adopter. Je vais vous laisser quelques secondes pour réfléchir et penser à des demandes d'intervention.

Bien. Est-ce qu'on peut faire défiler un petit peu s'il vous plaît ? Merci beaucoup.

Étant donné qu'il n'y a pas de demande d'intervention, et je n'entends personne, l'ordre du jour est adopté en l'état. Passons aux points d'action depuis la dernière réunion.

Donc, planifier cet appel. Ça, c'est fait. Commentaires publics sur le rapport initial du mécanisme de processus de développement de politiques. Ça, c'est fait. On peut commencer à travailler sur la page wiki. Commencer à créer un espace de travail pour le projet du plan financier opérationnel 2024-2028, les projets pour le plan opérationnel et budget 2024. Ça, c'est fait. Par rapport au rapport final de l'EPDP sur les protections de droits curatifs spécifiques pour les OIG. Ça, il n'y a pas de déclaration.

Revenons à l'ordre du jour.

Maintenant, mise à jour des groupes de travail et petite équipe. On va commencer avec le processus de développement de politiques de transfert, avec Steinar et Daniel. Cinq minutes vous sont réservées. Je ne sais pas qui va commencer. Steinar Daniel, c'est à vous.

STEINAR GRØTTERØD : Bonjour. Alors quelques informations.

J'ai distribué sur la liste de diffusion du CPWG le rapport par le groupe de travail EPDP sur la politique de transfert concernant la dernière version. Et je vais faire un document pour pouvoir envoyer vos commentaires sur ce rapport. La date butoir pour qu'on soumette ce rapport de retour au groupe de travail, c'est le 16 janvier.

Donc il y a du travail à faire, mais on a un peu de temps. Donc, prenez bien le temps de lire le rapport tel qu'il a été distribué sur la liste de diffusion.

Quelques mises à jour par rapport à la dernière réunion qu'on a vue hier. Il y a une petite équipe parmi les bureaux d'enregistrement qui a parlé de la recommandation 16 et 17, qui porte sur le blocage du transfert de l'enregistrement initial, ou lors d'un transfert réussi. Et leur proposition consiste à permettre un certain nombre de fonctionnalités pour permettre que les bureaux d'enregistrement puissent – ou plutôt pour les titulaires de nom de domaine de ne pas être bloqués après cet enregistrement initial et transfert réussi. Alors, ça, c'est légèrement différent de ce que nous avons soumis au nom d'At-Large comme commentaires publics. En effet, At-Large a recommandé que nous aimerions avoir les mêmes politiques, des politiques équitables, entre tous les bureaux d'enregistrement. Or, ces fonctionnalités diffèrent quelque peu de cela.

J'ai travaillé sur la rédaction de la proposition et par la suite vous aurez la possibilité de faire des commentaires sur ce que nous allons faire, des commentaires sur la rédaction du rapport final au rapport initial.

Donc voilà une rapide mise à jour sur notre travail. Je ne sais pas s'il y a des questions.

HADIA EL MINIAWI :

Merci, Steinar. Je ne vois pas de main levée. Donc –

Ah si. Il y a des mains levées. Je vais m'ajouter à la liste des demandes d'intervention. Je vois Alan. Alan Greenberg, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup. Je n'ai pas vu votre email. Donc je ne sais pas quel est le libellé exact de la proposition des bureaux d'enregistrement. Il me semble avoir entendu qu'il y aurait une option pour les titulaires de nom de domaine. C'est bien ça ?

STEINAR GRØTTERØD :

Oui. Ça veut dire que le bureau d'enregistrement permet une option pour que le titulaire de nom de domaine puisse opter et ne pas être concerné par ce blocage.

ALAN GREENBERG :

Alors moi, ce qui me concerne, ce qui me préoccupe, c'est le libellé. Pour moi c'est acceptable uniquement il y a – et je ne sais pas comment vous l'avez spécifié – s'il y a une clarté très spécifique par rapport au fait de savoir à quoi il renonce. En d'autres termes, pas de problème de bureaux d'enregistrement. Mais il faut s'assurer que les titulaires de nom de domaine comprennent bien ce qu'ils déclinent. Parce que sinon, vous avez un texte trop compliqué et qui ne s'appliquent pas dans les

faits à quelque titulaire de nom de domaine que ce soit. Mais encore une fois, je n'ai pas lu le texte.

STEINAR GRØTTERØD :

Remercier Alan. Vous avez tout à fait raison. Je comprends bien. Les bureaux d'enregistrement doivent communiquer cela de manière très spécifique. Et autre chose. Je vais ajouter avant cette réunion une proposition de libellé en bas de l'ordre du jour. Donc, cette petite équipe doit travailler sur un critère. C'est-à-dire, lorsque le titulaire de nom de domaine est un client fixe, disons, ça, c'est un critère pour que le bureau d'enregistrement puisse autoriser à avoir cette option de décliner. C'est-à-dire que même si le bureau d'enregistrement à cette fonctionnalité d'opt-out, il peut laisser la liberté pour les clients fixes pour ainsi dire. Et l'idée ici, c'est d'éviter le piratage de nom de domaine, etc. C'est un petit peu l'idée.

Mais vous avez raison. Il faut que les bureaux d'enregistrement expliquent bien cela dans leurs conditions générales et dans tout le processus en général. Merci beaucoup, Alan. Vous avez tout à fait raison. Hadia ?

HADIA ELMINIAWI :

Merci, Steinar. Alors, je regarde la définition de client fixe. Et il est dit : qui a au préalable reçu des services continus pour une période de plus de 30 jours. Est-ce que ça, ça fait que cette relation de 30 jours c'est une période suffisamment longue pour être considéré un client fixe ?

STEINAR GRØTTERØD : Non. Moi, je n'aime pas du tout cette idée.

HADIA ELMINIAWI : Donc, si vous avez une relation de plus de 30 jours, ça fait de voir un client fixe ? Je ne sais pas. Ça me fait douter.

STEINAR GRØTTERØD : Oui. Alors pour l'enregistrement initial, inutile de se lancer dans trop de discussion parce que la politique proposée de transfert, c'est qu'on peut faire un transfert après 30 jours après l'enregistrement initial. Donc, si vous avez été un client fixe pour 30 jours, de toute façon, vous êtes autorisé à transférer au prochain bureau d'enregistrement. C'est plus pertinent dans le cas d'un transfert réussi entre bureaux d'enregistrement. Il se pourrait que le titulaire de nom de domaine sortant et entrant, et le titulaire de nom de domaine – ou plutôt le bureau d'enregistrement entrant peut considérer le client comme un client fixe.

Est-ce que je me suis fait comprendre, Hadia ?

HADIA ELMINIAWI : Oui. Oui je comprends. Mais je ne vois pas que ça ajoute grand-chose en fait. C'est comme une clause d'opt-out. Mais je ne vois pas à quoi ça sert de définir ce client fixe. Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : Alors, mon commentaire général, c'est que je ne considère pas que 30 jours, ça fait de vous un client fixe. Ça signifie simplement que vous

aviez un nom de domaine avant. Mais ça ne veut pas dire que vous ayez une expérience. Mais de toute façon, clairement, on va avoir un commentaire sur ce point.

On ne va pas essayer de tout régler ici.

STEINAR GRØTTERØD :

Oui. D'après moi, ça porte un peu à confusion pour les utilisateurs finaux. Parce que, comme vous l'avez mis sur le chat, Alan, tout le monde ne lit pas les conditions générales dans leur intégralité. Donc, ça peut porter à confusion que certains bureaux d'enregistrement laissent la possibilité d'appliquer cette clause de dérogation, et d'autres non. Il faut trouver quelque chose de plus convivial – bon, je ne sais pas si c'est le bon terme, mais autre chose pour permettre cela dans le cadre d'un transfert réussi.

Mais en tout cas, il est intéressant de voir qu'on a eu des discussions sur cette notion de client fixe. Et ça peut s'avérer important lorsqu'on va aborder la phase 1B par rapport au changement pour déclencher le blocage pour les données des titulaires de nom de domaine. Donc, il serait intéressant d'avoir une définition initiale là-dessus lorsqu'on va aborder cette discussion.

ALAN GREENBERG :

Dernier commentaire. Le concept de l'expérience utilisateur et l'expérience des bureaux d'enregistrement et que cette expérience doit être la même, c'est un petit peu une nouveauté. Ça. Et que le bureau d'enregistrement touche 1 ou 2 dollars pour tout nouveau titulaire de nom de domaine, etc., ça, c'est une nouveauté.

STEINAR GRØTTERØD : Non. Moi je ne considère pas que ce soit négatif qu'il y ait ce service lié au nom de domaine. Mais la souplesse et les critères de compétitivité pour que les utilisateurs finaux puissent changer de bureau d'enregistrement pour un nom de domaine, je pense que ça, ça devrait être quelque chose de très simple à comprendre. Même chose pour les opérateurs de registre. Un point c'est tout.

D'accord. Je pense que les cinq minutes sont écoulées.

HADIA ELMINIAWI : Oui. Merci beaucoup, Steinar. Si vous le permettez, je veux raconter une petite anecdote. L'association diplomatique de Budapest avait un site Web. Et ça a été pris et piraté, ce site Web, par quelqu'un qui avait mis un contenu tout à fait inapproprié. Et cette association diplomatique n'a jamais été en mesure de réutiliser le site Web. Donc, je crois qu'il faut être prudent lorsqu'on réfléchit à ces points et ces transferts de domaines.

Les utilisateurs finaux ont vraiment souffert beaucoup de ces problèmes.

STEINAR GRØTTERØD : Oui. Il y a des cas, en effet, qui sont en rapport avec des piratages des activités illégales. Mais jusqu'à présent, dans l'espace générique, c'est à un niveau minimum. Mais nous devons avoir des politiques, néanmoins, qui soient raisonnables et qui limitent et protègent par rapport à ses activités illégales. Donc, les politiques doivent être plus protectrices. Et

les bureaux d'enregistrement d'avoir des panels de contrôle, c'est très important. C'est la clé du succès. Merci.

HADIA ELMINIAWI :

Oui, merci, Steinar, de ces avis et de ces conseils. Je ne vois pas d'autre main levée. Passons maintenant à l'EPDP sur les IDN. Pas de commentaire, je crois.

En ce qui concerne l'équipe de cadrage, RDA, ça, c'est en attente. Nous avons pour le SSAD, l'ODA, l'évaluation de conception opérationnelle. Il n'y a rien de nouveau à ce sujet. En ce qui concerne les génériques fermés, je crois que nous avons cinq minutes d'affectées à cela. Nous avons Greg Shatan et Alan Greenberg. Je vous donne la parole.

GREG SHATAN :

Merci. Nous avons continué notre travail sur les génériques fermés. Nous avons eu un appel lundi. Nous avons fait du travail de manière asynchrone. Et plusieurs membres du groupe ont proposé des exemples des hypothèses de génériques fermés. Et nous avons utilisé un document pour les avantages et les inconvénients de ces génériques fermés. Nous avons présenté des propositions en tant qu'initiateurs de ces hypothèses de travail. Donc, on a travaillé aux aspects positifs et négatifs que l'on pourrait avoir à ces génériques fermés. Donc nous avons effectué un travail de ce type. On n'a pas d'autres réunions cette année, mais on va recommencer notre travail en janvier. Le 9 janvier. Et se retrouver en présentiel à la fin du mois de janvier à Washington. Et avec Alan, nous serons présents. Alan, vous voulez rajouter quelque chose ?

ALAN GREENBERG : Oui. Moi, j'ai une petite question pour ce groupe, pas pour y répondre maintenant, mais il y a des cas d'études, commerciaux qui ont été présentés. Et on utilise des génériques fermés [inaudible] avoir d'avantage très clair qui se dessine. Donc ça peut être utilisé au niveau interne par l'entreprise. Et dans la plupart des cas, personne ne taperait cette URL, cette adresse. Donc, je crois que ce serait bien, mais sans apporter beaucoup d'avantages précis. Donc si vous utilisez au niveau interne un système pour gérer par exemple des inventaires dans un entrepôt, ça fera. WAREHOUSE (entrepôt). Donc, quels doivent être les critères à ce niveau s'il n'y a pas véritablement d'option, mis à part l'utilisation de ce terme générique. Donc peut-être que ce serait intéressant au niveau interne pour certaines entreprises, mais je ne vois pas beaucoup d'avantages pour l'externe.

Je crois qu'il faut réfléchir à cela. Je crois que ça doit apporter beaucoup, ces génériques fermés. Ça doit vraiment être intéressant comme utilisation.

HADIA ELMINIAMI : Martial. Merci de votre question. Donc, les avantages très clairs pour ces génériques fermés, comment est-ce que vous pouvez définir cela ?

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas vraiment, mais ça doit être démontré. Je crois que Jonathan a levé la main.

JONATHAN ZUCK : Oui. Oui. Merci. Je suis curieux, en effet, d'avoir d'autres exemples marquants de génériques fermés qui seraient très utiles. Est-ce que c'est des cas tout à fait uniques ?

Donc, Alan, vous parlez d'un exemple intéressant. Je crois que ce qui nous intéresse et nous préoccupe dans ce groupe est qu'on retire trop davantage parfois des génériques fermés. Et c'est un peu ironique d'être critique en disant : oui, on ne retire pas assez de ces génériques fermés. J'ai l'impression que de déterminer cela et de déterminer ce degré, ça ne va pas être facile. Et se concentrer sur les affaires néfastes sera peut-être plus productif plutôt que de demander que ce soit véritablement bénéfique.

ALAN GREENBERG : Oui [inaudible] l'écosystème, est-ce que ça peut être utile pour diverses applications. Dans l'exemple que je donnais pour des stocks. Donc, je soutenais la question parce que ce n'était pas très clair.

HADIA ELMINIAWI : Greg, vous avez levé la main. Allez-y.

GREG SHATAN : Je pense, pour répondre à Jonathan, que l'on peut clarifier cela avec l'intérêt public. Est-ce que cela a un intérêt public ou uniquement un intérêt commercial. Quels sont les avantages que cela peut donner à la concurrence, par exemple. Donc, il faut penser en termes d'intérêt public.

JONATHAN ZUCK :

Oui. Je crois qu'Alan me parler de quelque chose de différent. Si vous avez un intérêt public provenant d'un nom de domaine, je ne sais pas – je crois qu'Alan parlait davantage en disant est-ce que vraiment c'est utile ces génériques fermés. Je crois que c'était un petit peu la question. Donc, chercher un intérêt public pour les génériques fermés. Je ne sais pas si on va arriver à un compromis par rapport à cela.

GREG SHATAN :

Oui. Il faut réfléchir à cela et en parler au groupe. Par exemple, .LOC, donc LOC pour des biométriques, c'est des domaines de second niveau pour une personne qui a des données biométriques qui doivent être verrouillées. Il y a aussi .STOCK [inaudible] donné cet exemple pour l'entrepôt, .STOCK. Il y a également d'autres hypothèses .DÉSASTRE ou CATASTROPHE. Ça pourrait être la Croix-Rouge par exemple qui est propriétaire de .DÉSASTRE – DISASTER en anglais.

Et enfin, le dernier point. Un des avantages au niveau de la sécurité et la stabilité de l'Internet, c'est d'avoir un générique fermé interne. Ça, ça a un impact uniquement sur la structure informatique interne de l'entreprise. Et ça n'impacte pas éventuellement négativement la stabilité et la sécurité de l'Internet.

Donc ce n'est pas un choix d'administrateur de système, qui va risquer de poser des problèmes de collision de noms.

Donc, il y a certains avantages à cette utilisation. Moi, j'ai travaillé avec le groupe [inaudible]. Et c'est parfois un avantage que d'avoir une utilisation interne limitant donc les collisions éventuelles.

HADIA ELMINIAWI : Merci, Greg. Je passe la parole à Eduardo Diaz.

EDUARDO DIAZ : Et merci. J'ai besoin de clarification parce que comme l'a mentionné Alan, il a parlé d'entrepôt. Est-ce que je dois passer par l'ICANN pour avoir accès à ces génériques fermés ? Comment c'est utilisé ? Est-ce que c'est utilisé en dehors de l'entreprise ? Donc à ce que l'ICANN a un rôle à jouer là-dedans pour ces génériques ? Parce que dans mon entreprise, je fais ce que je veux, en fait, et je n'ai rien à voir avec l'ICANN. Donc, j'essaie de bien comprendre à quel point cela a trait à l'ICANN.

ALAN GREENBERG : Je peux répondre très rapidement.

HADIA ELMINIAWI : Allez-y.

ALAN GREENBERG : Eduardo, vous avez raison. Vous pouvez utiliser .STOCK sur votre intranet interne. Donc en [inaudible] DNS sur votre propre DNS. Et ça, ça ne va pas être sur l'Internet public. Et ça va très bien fonctionner. Et c'est bien le problème d'éventuelles collisions dont on parle. Si quelqu'un met .STOCK sur l'Internet public, eh bien, là, vous n'aurez plus accès à votre .STOCK ; ça peut marcher uniquement sur votre intranet. La question qui se pose, c'est par rapport aux noms de domaine qui sont sur l'Internet public. Par exemple, s'il y a des machines, des appareils, qui sont connectés à l'Internet et qui utilisent

cela, .STOCK, eh bien là, il va y avoir collision, il va y avoir un problème si vous sortez de votre intranet.

HADIA ELMINIAWI :

Merci, Alan, de votre réponse. Je suis d'accord avec Greg. Il y a des avantages à enregistrer les noms pour éviter les collisions de noms. Il a le rapport avec notre réseau interne également. Mais la question, c'est l'enregistrement des noms. Et [inaudible] nous indique qu'il y a un PDP. Et dans ce PDP, on détermine quels noms peuvent causer des collisions et comment identifier ces noms. Donc, je crois, ou du moins je suppose que tous les noms pourraient mener à des collisions.

Donc il vaut mieux sortir un nom de la liste plutôt que de se dire qu'on va mettre ce nom sur la liste. Donc, je suis d'accord que d'éviter les collisions de nom est véritablement un objectif important.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je n'en vois pas. Donc nous allons – Ah ! Attendez.

Nous avons le soutien aux candidats. Et Satish, je crois, voulait effectuer une annonce par rapport à l'acceptation universelle. Donc, j'aimerais donner la parole à Satish. Et ensuite, on parlera de la suite.

SATISH BABU :

Merci beaucoup de me laisser intervenir. Alors, j'aimerais faire une annonce assez brève sur la journée de l'acceptation universelle, qui a été annoncée lors de la dernière conférence de l'ICANN. Il y a eu un changement de date. Et l'annonce finale aura lieu aujourd'hui à la fin de la journée. Et tout cela par rapport à cet évènement international, on va

vous donner plus d'informations par la suite. Mais c'est important de s'inscrire.

Donc, merci beaucoup Hadia et je vous redonne la parole.

HADIA ELMINIAMI : Merci beaucoup de cette annonce, Satish. Et passons au processus d'orientation de la GNSO sur le soutien aux candidats. Sarah Kiden va intervenir. Vous avez 10 minutes Sarah. C'est à vous.

SARAH KIDEN : Bonjour Hadia. Bonjour à tous. Est-ce qu'on pourrait afficher la présentation à l'écran s'il vous plaît ?

YEŞİM SAĞLAM : Sarah, est-ce que vous voulez que j'affiche l'espace de travail GNSO ?

SARAH KIDEN : Non. Le document.

YEŞİM SAĞLAM : Je suppose que c'est ici ? Oui. Le voici.

SARAH KIDEN : Oui. Très bien. Alors, allez sur discussion en cours.

Bonjour à tous. Nous avons notre réunion [GGT] le 19 décembre, donc il y a deux jours. Et on a eu des discussions là-dessus il y a un mois environ. Et on a fait une mise à jour lors de cette réunion au sein du

groupe de travail lors de la dernière réunion. On a demandé une mise à jour sur le programme de soutien aux candidats 2012. Et la réponse qu'on a reçue, c'est qu'à l'époque un manuel a été développé pour aider les candidats, leur dire de quoi il s'agissait, le programme de soutien aux candidats avec pour recevoir les candidatures ou soumettre une candidature trois critères : intérêt public, montrer également le besoin financier dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs frais d'enregistrement ou de candidature, et capacités financières aussi [inaudible] plus de 50 % me semble-t-il, je l'ai mentionné la semaine dernière. Et donc que la capacité financière de ces candidats soit à même de gérer les fonds [inaudible] projet avec succès.

Donc, les résultats c'est qu'il y a eu trois candidats dans le programme de soutien aux candidats, le [kid], . IDN et. [UMA] pour [Uma Budget Limited]. Et sur ces trois candidats, seul un candidat a réussi à remplir les trois critères puisque le candidat [.kid] a pu réunir ces trois critères tandis que. IDN et. [UMA] n'ont rempli que deux dans le cas de Uma et aucun dans le cas de IDN.

Leçons apprises : d'abord, continuer ou plutôt commencer un processus de soutien aux candidats avant et en amont pour que les candidats et suffisamment de temps pour qu'il puisse solliciter ce programme de soutien aux candidats pour présenter la candidature à temps. Donc, ce que l'on a appris, c'est que ce processus aura lieu en même temps que le processus normal. Et ça, c'était le cas par le passé. Mais ça, ça ne laisse pas le temps aux candidats pour préparer leur candidature. Il faudra lancer ce processus de soutien aux candidats en amont, c'est-à-dire avant le processus normal, donner plus d'informations, sensibiliser davantage aussi pour que les gens puissent bien comprendre ce dont il

s'agit, pour que les gens puissent bien savoir comment remplir les trois critères en question pour préparer leur candidature.

Étant donné que nous n'avons eu que trois candidatures, et que seule une ait connu le succès, c'est difficile d'analyser les données. On ne peut pas faire l'analyse de données sur un chiffre aussi limité de candidats à ce programme de soutien.

Et autre chose. Tout le monde n'a pas nécessairement besoin de soutien.

Nous avons parlé d'autres choses. Par exemple, nous avons parlé du fait de savoir si la distribution géographique était une mesure ou un indicateur qui a été pris en considération pour la série 2012 pour que l'on puisse la prendre en question pour la prochaine série. Ça, on peut faire en sorte que ce soit plus clair. Et d'une manière générale, on a convenu qu'on avait besoin de plus d'orientation dans ce processus. Les critères d'intérêt public et des capacités financières, ce n'est pas suffisamment clair que les gens puissent les comprendre. Donc il faut améliorer les choses à ce niveau-là.

Et enfin, notre groupe de travail n'est pas censé réviser le processus précédent, mais voir ce qui est proposé par la GNSO pour essayer d'améliorer les choses.

On a également parlé des tâches 3, 4 et 5 dont il a été question au CPWG. Tâche trois sur le fait d'établir des priorités dans les mesures. Tâche quatre, identifier des mesures supplémentaires par rapport à la sensibilisation et l'éducation. Donc là, une mise à jour.

J'ai le sentiment qu'il y a un accord général par rapport au fait qu'il faut avoir des objectifs clairs par rapport à ces indicateurs. Je sais que le GAC et d'autres groupes ont eu cette discussion.

Ensuite, nous sommes tenus de prendre en considération ces orientations de mise en œuvre. Si on veut rejeter ces indicateurs, ces mesures, pas de problème. Mais il faut expliquer pourquoi. Pourquoi est-ce qu'on les rejette. Et là, on a l'opportunité de suggérer des mesures supplémentaires et d'expliquer cela.

Et là, je vais demander à Yeşim de cliquer sur le lien « Cadre et sous-tâches ».

Non, j'ai donné un retour d'information de la part de l'ALAC. Et là, vous vous souviendrez qu'il y a deux réunions. Justine a demandé si cette tâche pouvait être plus détaillée. Donc, ce qu'on fait ici, c'est essayer de ventiler un petit peu les mesures. Donc, la première chose c'est situer les priorités. Si vous regardez la sensibilisation et l'éducation, est-ce que c'est une priorité, oui ou non. Ensuite, comment collecter des données sur une mesure particulière. Quelles sont les techniques de mesures que vous utiliseriez. Qui collecte les données. Et que cette mesure en particulier est un bon indicateur de réussite. Comment mesurer l'impact de la sensibilisation et de l'éducation.

Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour parler de cela. Mais, ça, ça fait partie de la réponse par rapport à la question des tâches et de détailler un petit peu l'étage. Voilà. Je vais faire une pause s'il y a des questions ou des commentaires, j'espère pouvoir y répondre. Merci.

HADIA ELMINIAWI : Merci beaucoup, Sarah, de cette mise à jour très complète. Alors, nous avons plusieurs mains levées. D'abord, Eduardo. Allez-y.

EDUARDO DIAZ : Alors, là encore, je ne comprends pas tout. Et vous avez parlé de la tâche quatre. Est-ce que ça, ça a déjà été pris en considération pendant le processus ODA ? Est-ce que ça, ça fait partie de ce processus aussi ?

JUSTINE CHEW : Je peux y répondre si vous voulez Sarah.

SARAH KIDEN : Oui, avec plaisir. Allez-y.

JUSTINE CHEW : Oui. De toute façon, j'avais levé la main. Alors je peux répondre. Alors, pour répondre à votre question, Eduardo, le processus PDP sur le SubPro a élaboré une recommandation par rapport au soutien aux candidats inclus dans les orientations à la recommandation de mise en œuvre sur cette question de mesures.

En gros, les défis dont on a parlé par rapport au programme de soutien aux candidats, c'est qu'il a été créé et introduit trop tard. Donc il faut sensibiliser par rapport à l'importance de ce programme et il faut aider les candidats en amont. Donc si vous voulez que ce programme de soutien aux candidats soit couronné de succès, vous avez besoin d'avoir une idée de ce que vous considérez comme étant un succès. D'où l'importance des mesures.

Et ce qui s'est passé avec l'EPDP SubPro, c'est qu'on a fait des recommandations et des suggestions par rapport aux mesures, mais on n'est pas rentré dans les détails sur la manière de les collecter, comment utiliser ces mesures, quelles sont les mesures qui sont importantes, celles qui le sont moins. Donc voilà où on en est au niveau des discussions au sein du [GGT] pour l'heure. J'espère avoir répondu à votre question, Eduardo. Donc le [GGT] est en train d'aborder un travail qui n'avait pas été fini auparavant si vous voulez.

EDUARDO DIAZ : Merci beaucoup, Justine.

JUSTINE CHEW : Très bien. Alors je vais poser ma question maintenant puisque j'avais levé la main.

Sarah, ce tableur Google, ça, c'est une copie GNSO, n'est-ce pas ? Ce tableur que l'on voit à l'écran ?

SARAH KIDEN : Oui.

JUSTINE CHEW : Très bien. Alors, je suggérerais à notre personnel de créer un tableur Google, parce que [GGP] ne nous permet pas, même si on peut éditer ce document, je ne crois pas que ce soit approprié qu'on l'édite. On devra avoir notre propre document pour que les gens puissent contribuer. Et ce serait une manière pour vous de participer. Merci.

SARAH KIDEN : Oui. Merci, Justine. J'en ai bien pris note. Je vais travailler avec Chantelle pour créer une autre copie de travail et l'utiliser pour nos discussions. Merci.

HADIA ELMINIAWI : Jonathan ?

JONATHAN ZUCK : Merci. Je regardais le webinaire sur l'ODA pour répondre à la question d'Eduardo. On va en parler par la suite de toute façon.

Et on a parlé du programme de soutien aux candidats. Mais voilà. On s'est simplement posé la question, est-ce que ce groupe s'occupe de cela.

Donc en fait, il y a un autre groupe qui se penche sur cette question maintenant. Mais je voulais dire que je suis très heureux de voir la colonne G qui est en fait une discussion de ce que représente le succès. Donc si on pouvait en avoir une copie, on pouvait faire des commentaires, ce serait une excellente chose. Parce que ça nous permettrait de dire ce qui pour nous constitue le succès dans les mesures. Parce qu'une chose c'est mesurer, mais ensuite comparer pour voir si ça, c'est une réussite, ça, c'est une autre chose. Merci.

HADIA ELMINIAWI : Oui. Merci, Jonathan.

SARAH KIDEN : Oui, Jonathan. C'est en effet une bonne discussion. Nous allons avoir notre prochaine réunion en décembre, et nous pouvons donc voir comment notre groupe peut travailler sur ces points.

JONATHAN ZUCK : D'accord. Vous voulez prendre la parole, Justine ?

JUSTINE CHEW : Non. Le 12 décembre, c'est déjà passé, n'est-ce pas ?

SARAH KIDEN : Ah ! Pardon. Le 12 janvier.

JONATHAN ZUCK : Oui. Hier, j'ai souhaité bonne année 2024 à tout le monde. Oui. C'est le cerveau pandémique.

Oui. On pourrait avoir un débat à ce sujet en effet, Sarah. Si vous voulez organiser quelque chose, je pense que ce serait intéressant. Ce groupe s'intéresse à cela et aimerait participer, notamment sur cette colonne G qui est tout à fait intéressante. Donc, on pourrait faire une critique de ce document, travailler dessus. Je pense qu'en janvier, on pourra faire quelque chose là-dessus, une réunion, une rencontre, et avoir tout un débat sur cette thématique.

SARAH KIDEN : Oui. Justine est également observatrice dans ce groupe [GGP]. Donc, je pense qu'on va pouvoir en parler ensemble. Mais quelle serait selon vous la meilleure manière de gérer cela ?

JUSTINE CHEW : Je dois réfléchir. Je vais réfléchir à cela. Donc, on va en parler hors ligne et puis on revient vers vous. Merci.

HADIA ELMINIAMI : Merci beaucoup, Sarah et Justine. Moi, j'aime bien l'idée de Jonathan. Je pense que ces indicateurs devraient être en ligne, et on pourrait commencer à effectuer des commentaires, à remplir la colonne G.

Oui j'aime bien cette idée, et je me demande si on pourrait même la faire après cet appel. On pourrait garder cela ouvert et commencer à effectuer des commentaires. On peut en parler juste après cet appel si vous voulez.

SARAH KIDEN : D'accord. Donc je vais tout d'abord travailler avec Chantelle pour créer une copie de ce document, pour avoir notre propre copie du document. Je vais le mettre sur la liste de diffusion. Ce document sera sous format Excel. Ce n'est pas toujours facile d'assurer le suivi, mais ce sera sur la liste de diffusion avec l'aide Chantelle, notre propre document.

HADIA ELMINIAWI : Est-ce que c'est possible de l'avoir sur la page wiki et que tout le monde puisse commencer à commenter sur ce document qui serait donc sur la page wiki ?

SARAH KIDEN : Oui c'est possible. Chantelle peut nous l'indiquer. Oui.

JUSTINE CHEW : Puis-je faire une suggestion ? Avec la page wiki, c'est difficile parfois de commenter. Parce que le wiki vous répondait. Donc vous ne suivez pas vraiment les commentaires. Je pense qu'un document Google fonctionnerait mieux. Ça s'appelle Google sheet. Une feuille Google.

Donc avec un document Google, on peut vraiment bien cibler où l'on met les commentaires. Je pense que ça serait plus gérable.

HADIA ELMINIAWI : Merci, Justine. Je vois que Chantelle Doerksen a levé la main. Je lui donne la parole.

CHANTELLE DOERKSEN : Merci. Ma suggestion serait de créer un document Google, comme l'a dit Justine – comme l'a expliqué Justine. Une fois que ce sera créé, d'ici un jour, je mettrai le lien sur l'espace de travail [GGP] également.

HADIA ELMINIAWI : Oui. Très bien. Donc sur la page wiki, vous cliquez sur le lien, vous allez sur le Google doc, document Google et vous pouvez commenter. Merci

beaucoup, Chantelle, Justine, Sarah. Y a-t-il d'autres derniers commentaires que vous voudriez effectuer, Sarah, Justine ? Très bien.

Donc, nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour. Donc nous avons terminé ces groupes de travail et nous avons des mises à jour sur les commentaires concernant les politiques.

CHANTELLE DOERKSEN : Pour le moment, nous avons les trois qui sont ouverts. Nous venons d'en parler. Il y aura pour les IDN, noms de domaine internationalisé, pour le PDP, d'autres commentaires. Nous avons un lien de disponible pour voir les progrès qui sont effectués au niveau de [l'OFB] qui travaille donc à ces aspects opérationnels et financiers pour le budget et le plan opérationnel de l'année fiscale 2024. Et en janvier, nous aurons plus d'informations à ce sujet. C'est en progrès. Hadia, vous voulez d'autres commentaires ?

HADIA ELMINIAMI : Merci, Chantelle. Nous allons avoir deux périodes de commentaires publics qui vont s'ouvrir. Nous avons le rapport sur la ccNSO, l'espace de travail, donc sur les mécanismes de révision. Donc, nous sommes tombés d'accord sur des recommandations pour parler de l'importance des utilisateurs finaux qui ne doivent pas être impactés par les mécanismes de révision des PDP de la ccNSO. Et pour l'année fiscale 2024-2028, il y a également un plan financier. Ça, c'est quelque chose de nouveau. Ricardo va travailler à cela. Il y a un groupe de travail qui va se former avec Ricardo. Donc je ne vais pas trop insister sur tout cela parce qu'on a beaucoup de points à l'ordre du jour. Donc j'aimerais

que nous avançons au point suivant à l'ordre du jour. À moins que vous ayez des commentaires sur ces politiques et ces commentaires, sur les commentaires publics ouverts. Très bien. Donc je ne vois pas de main de levée.

Nous allons maintenant pouvoir passer aux priorités des politiques At-Large pour ICANN76. Je vais donner la parole à Jonathan Zuck.

Jonathan, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK :

Merci beaucoup, Hadia. Donc je ne sais pas si on a beaucoup à dire à ce niveau pour ICANN 76. Il y avait un mouvement lors du dernier rappelle que de rajouter des séances sur les procédures ultérieures. Ce sont des séances qui nous intéresseraient. Et nous aimerions y assister. Et Gisela va travailler au calendrier, vraiment trouver des périodes pour cette session et pour qu'il y ait un bon équilibre entre nos sessions internes At-Large et la possibilité de sortir de notre salle et d'aller écouter d'autres séances. Donc, dans les jours à venir, nous allons connaître plus les séances plénières et nous allons avoir une meilleure idée de l'ordre du jour d'ICANN 76 de la part de l'organisation, d'ICANN org. Mais pour le moment, ça n'a pas vraiment avancé depuis la semaine dernière.

HADIA ELMINIAWI :

Merci beaucoup, Jonathan. Nous allons maintenant passer au point suivant à l'ordre du jour, les procédures ultérieures SubPro et l'évaluation d'une conception opérationnelle (ODA). Nous avons Justine Chew qui va prendre la parole. Justine, vous avez la parole.

JUSTINE CHEW :

Oui, merci beaucoup. Donc on a demandé de rebondir sur le webinaire que nous avons eu au niveau de l'ODA, qui s'est tenue il y a de ça une semaine, le 14 décembre. Il y a eu deux webinaires à faire dans cette journée. Et je dois dire que je n'ai pas étudié les 400 pages de nos l'ODA, le rapport de l'ODA. Ça demande beaucoup de temps que je n'avais pas. J'ai dû prioriser le travail de la GNSO. Donc je vous demande l'indulgence. Je vais donc simplement soulever les points clés. Si vous avez suivi un des deux ou les deux webinaires ODA, vous êtes déjà informé.

Donc en ce qui concerne l'historique, un petit peu, le processus de conception opérationnelle, c'est quelque chose qu'avait lancé le Conseil d'administration de l'ICANN.

Notamment l'ODA SubPro, procédures ultérieures, était pour voir les défis à relever, ce qui doit être fait, comment s'organiser, combien ça allait coûter, combien de temps ça allait prendre. Donc cela devait tenter de répondre à ces questions. [Inaudible] la recommandation des procédures ultérieures et la mise en œuvre de ce que le conseil de la GNSO a défini, donc l'EPDP sur les procédures ultérieures SubPro, ça, c'est autre chose.

Donc il y avait une phase, d'avoir une ODP, ce qui est nouveau. Une phase de conception opérationnelle. Et ça, on l'avait fait pour le SSAD, le système SSAD. Vous pouvez en penser ce que vous voulez, d'une manière positive ou négative. Moi je pense que ça a permis un processus d'examen plus transparent. Et je vais dire que la série 2012 a été faite sans participation de la communauté. Et ça n'a pas été fait

d'une manière mystérieuse, mais ce n'était pas aussi ouvert que le processus que nous avons maintenant. Nous avons un avantage avec ce processus ODP.

D'un autre côté, il y a encore beaucoup de choses à définir et je pense que nous allons avoir besoin de temps pour étudier le rapport en détail et voir les propositions qui sont faites et ce qui a trait à l'ALAC, ce qui peut intéresser l'ALAC.

Également l'ODA, donc ce qui est maintenant l'évaluation de la conception opérationnelle, ça a donné un rapport de 400 pages que nous avons eu. Et ça, c'est à l'attention du Conseil d'administration de l'ICANN. Mais il y a un processus transparent et nous avons eu ces webinaires donc, pour la communauté, qui ont été effectués pour expliquer le rapport et le présenter, et donc à attirer un petit peu l'attention sur par exemple le calendrier, le temps que ça pourrait prendre et l'investissement financier qui serait nécessaire pour ce faire.

Ceci dit, [inaudible] y avoir de période de commentaires publics parce que ce n'est pas une recommandation. Donc on ne suit pas le processus de la GNSO avec des commentaires publics. Ça va passer au Conseil d'administration de l'ICANN. Et donc nous ne pensons pas que le Conseil d'administration va ouvrir une période de commentaires publics à ce sujet. Mais il faut bien comprendre, et je crois qu'il faudra poser la question au Conseil d'administration, quel est leur calendrier pour arriver à une décision, pour la prise de décision sur l'ODA.

Je pense que l'ODA représente comment gérer la prochaine série des gTLD. Il y a beaucoup de recommandations à ce niveau. L'ODA est vraiment ciblée vers le Conseil d'administration qui doit maintenant

analyser l'ODA, rapport, et qui doit statuer, qui doit adopter ou pas, qui doit tomber d'accord ou pas avec cette évaluation qui a été faite. Et donc, c'est assez intense. Donc, on ne sait pas exactement ce que le Conseil d'administration va faire de ce rapport et quand il va décider. Donc, ça nous donne du temps. C'est positif. On peut examiner le rapport et on peut voir le résultat de l'ODA et nous pouvons réfléchir. Nous pouvons examiner cela en contexte, voir cela par rapport aux avis précédents de l'ALAC.

Donc, ce qu'il faut garder à l'esprit, c'est que nous pouvons revoir ce que nous avons indiqué au Conseil d'administration. Et nous pouvons rebondir à la suite de la lecture, donc, du rapport pour voir si nous avons des préoccupations que nous pourrions exprimer envers le Conseil d'administration. Sinon, nous allons suivre les suggestions d'ICANN org.

Donc voilà une manière de procéder. Il faut bien comprendre également le calendrier pour le Conseil d'administration. Quand le Conseil d'administration va-t-il travailler là-dessus. Il faut avoir du temps pour nous de préparer des avis, peut-être même contacter le Conseil d'administration pour présenter nos points de vue. Mais vraiment, nous devons passer du temps et examiner ce rapport et poser des questions, demander des clarifications sur certains points qui nécessitent une clarification, des points par exemple qui ne seraient pas assez détaillés pour nous.

Et s'il y a ce genre de questions – et je pense qu'il va y en avoir, on pourrait prévoir d'organiser un appel spécial avec l'équipe de l'ODP de l'organisation ICANN pour passer en revue ces questions et, je l'espère,

obtenir des réponses à ces questions. Donc, voilà un petit peu le processus que j'envisage pour la suite.

Par rapport à l'ODA et par rapport aux questions qui ont été soulevées lors du webinaire sur l'ODA, on va commencer par les bons aspects, les bonnes nouvelles.

L'organisation ICANN a souligné le fait qu'il y a des choses qui n'ont pas été réglées qu'il faut analyser, y compris l'avis du GAC, de l'ALAC, du SSAC, du RSSAC, ainsi que les recommandations CCT. Donc ça, clairement, c'est important et il ne faut pas perdre de vue que ça n'est pas encore réglé et qu'il faut dûment prendre en considération ces avis.

Et je pense que l'organisation ICANN a également suggéré d'une certaine manière ce qu'ils appellent les conséquences aux conditions préalables, notamment deux conditions qui ont été soulignées. L'une de ces conditions, c'est les IDN. Et la deuxième condition, c'est la collision de nom et le projet NCAP.

Pour le reste, comme Jonathan l'a dit, il y a le soutien aux candidats, le dialogue sur les génériques fermés qui a lieu aussi. Donc il y a plusieurs choses qui ont lieu en parallèle et de manière simultanée pour essayer de trouver d'autres réponses aux questions qui restent encore ouvertes. Mais sur la question des génériques fermés, du soutien aux candidats, je pense que le calendrier pour que ces processus soient finalisés n'est pas prévu comme allant en simultané. C'est-à-dire qu'il y a encore du temps pour que ces deux processus soient finalisés.

Mais dans le cas du NCAP, on n'a pas d'indication par rapport au fait de savoir quand le NCAP sera finalisé par ce que nous avons encore – je

n'aime pas utiliser le verbe s'efforcer, mais on essaie d'apporter la dernière touche à l'étude du NCAP. Ça, ça va prendre du temps. Et il y a encore l'étude 3. Donc le projet NCAP comprend trois parties, et on ne sait pas combien de temps ça va prendre.

Et la première condition préalable dont j'ai parlé pour les IDN par rapport à la gestion des variantes, récemment l'EPDP sur les IDN a fait une demande de changement de calendrier par l'intermédiaire du conseil de la GNSO. Et ce qui s'est passé, en tout cas dans les premiers jours de travail de cet EPDP par rapport à la gestion des domaines de premier niveau, c'est que le rapport ne sera pas finalisé avant août 2023. Et dans la phase 2, on va analyser les variantes de deuxième niveau. Donc, ça peut nous amener jusqu'à 2025. Donc, imaginez en termes de mise en œuvre qu'il peut avoir des choses qui ont une incidence sur la mise en œuvre et qui ne vont pas être finalisées avant 2025. Donc, ça, c'est un problème, mais c'est un problème qui incombe au Conseil d'administration. Donc c'est à lui de décider ce qui est à faire.

Ensuite, d'une manière générale, l'équipe ODP a dit que, d'une manière générale, la plupart des recommandations qui ont été élaborées dans le rapport sont applicables. Donc, cette équipe ODP ne considère pas qu'il y a des choses qui ne puissent pas être mises en œuvre. Elles vont pouvoir être mises en œuvre, mais il y a des aspects à prendre en considération en termes de complexité et de coût aussi.

Donc, d'un point de vue logique, les choses qui sont plus complexes sont plus chères à mettre en œuvre. Mais cette équipe a mis en avant sept questions que le Conseil d'administration devrait analyser de près et qui pourraient poser problème.

Ces sept défis, ou plutôt ces sept questions, sont les suivantes. D'abord, engagements d'intérêt public et engagement des opérateurs de registre, et comment d'abord s'assurer que tout engagement d'intérêt public ou les [DRC] ne porte pas préjudice à la mission de l'ICANN. Deuxièmement, comment les appliquer dans ce cas-là. Ensuite, deuxième question par rapport aux frais d'enregistrement. Là, je ne vais pas rentrer dans le détail parce qu'on va en converser dans un autre appel. Ensuite, soutien aux candidats. Ça, c'est la deuxième question. Là encore, on nous a dit voilà, on a la recommandation dans les orientations de soutien aux candidats. On a des mesures. Et on a maintenant le [GGP] qui se penche sur cette question, voir comment établir des priorités. Et quatrième question concernant les conditions générales, c'est-à-dire les risques juridiques, risques pour l'ICANN d'être poursuivie en justice. Et ensuite, concernant les génériques fermés. Là encore, il n'y a pas de recommandations au sein du groupe de travail sur les procédures ultérieures sur les génériques fermés. Donc il faut attendre que le travail sur les génériques fermés soit finalisé pour voir s'il y a approbation et si c'est mis en œuvre. Ensuite, mécanisme de contestation. Ça, c'est un nouveau mécanisme par rapport à la série de 2012, qui pourrait poser un certain nombre de problèmes puisque c'est une nouveauté. Ensuite, candidature communautaire, et spécifiquement sur l'évaluation de la communauté, des priorités de la communauté, parce qu'il y a eu beaucoup de critiques à cet égard par rapport à la série de 2012. Et enfin, les enchères privées pour savoir si c'est autorisé ou pas. Voilà.

Et ensuite, la prochaine série qui sera faite sur la base d'un recouvrement des coûts. Et pour l'instant, on a alloué 2 millions de

dollars pour financer le programme de soutien aux candidats. Le même montant qui avait été débloqué pour la série de 2012. Et on prévoit 2000 candidatures pour la prochaine série, tout comme la série 2012 avec un peu plus de 2000 candidatures. Donc, vraisemblablement, ils considèrent que ce chiffre ne va pas augmenter ni diminuer et se fondent sur ce qui s'est passé lors de la dernière série.

Ce qui se passe, c'est qu'avec les 2 millions alloués au programme de soutien aux candidats, l'ALAC a dit que 2 millions, ce n'est pas suffisant si vous voulez avoir un programme de soutien aux candidats en bonne et due forme et que vous puissiez faire en sorte que les candidats attirent vraiment profit de ce programme. Donc, on a suggéré de lever des fonds, etc. Mais ça ne semble pas avoir été pris en considération dans l'ODA. Et vous ajoutez d'autres choses plus complexes en termes de mise en œuvre de la prochaine série de candidatures, puisque je vous le disais, il y a des nouveautés, donc ça ajoute une couche d'évaluation, etc. Donc les frais de candidatures vont être plus élevés que ce qu'ils étaient pour la série 2012.

Maintenant, pour ce qui concerne – je n'ai pas parlé des ressources, on en a un petit peu parlé lors de ce webinaire ; 470 millions de dollars, un peu plus.

Et il y a deux options qui ont été proposées en termes de mise en œuvre. Et ça, c'est quelque chose que j'ai trouvé intéressant.

Première option. Mettre en œuvre 18 catégories de recommandations pour une série unique qui s'étalerait jusqu'à cinq ans, cinq ans à partir du moment où le Conseil d'administration donne son feu vert. On n'en est pas encore là puisque le Conseil d'administration n'est pas du tout

encore à dire OK, allons-y. Et parce qu'il y a ce délai de cinq ans qui est si long parce qu'il faut mettre en place tout le système. Il faut s'assurer que tout fonctionne correctement. Et donc, s'assurer que tout est en place avant l'ouverture ou le lancement de cette série. Mais je pense que ce qui va surprendre une bonne partie de la communauté, c'est cette durée de cinq ans. Donc, l'équipe a choisi – et c'est très intelligent – de proposer une deuxième option. Cette option est en l'air encore. C'est au Conseil d'administration d'en décider. Je pense que Karel n'était pas tout à fait sûr de la manière dont l'option 2 pourrait être mise en œuvre.

L'option 2 donc avec quatre séries annuelles. Une série sur quatre ans, d'un an chacune. Donc, il y a un établissement de priorité dans les choses à mettre en œuvre avec les choses prioritaires qui sont mises en œuvre d'abord. Ce qui veut dire qu'il y a des choses qui vont attendre pour être mises en œuvre. Et ça, pour moi, ça serait les IDN. Donc, les candidatures pour les IDN ne seront pas disponibles dès la première année d'après moi. Donc il va y avoir toute une série d'applications pour retarder un petit peu le processus de candidatures. Et je peux voir que cela va bénéficier à certains, par exemple .BRAND, et aller à l'encontre des intérêts d'autres. Et ça, ça me préoccupe, parce qu'on a dit qu'on ne voulait pas discriminer quelques candidats que ce soit. Et l'ICANN est en train de promouvoir énormément les IDN. Donc là, il y a une [question] qui reste ouverte.

Donc, voilà les points clés qui ont été soulevés lors de ces webinaires. Je sais que nous n'avons plus beaucoup de temps. Donc est-ce que quelqu'un a des commentaires ou voudrait ajouter quelque chose ou poser une question ? Je peux essayer d'y répondre, mais je ne fais pas

partie de l'équipe ODP, mais je peux essayer de vous donner une réponse néanmoins dans les limites de mes connaissances.

Donc peut-être qu'on devrait avoir une liste d'attente.

HADIA ELMINIAWI :

Oui, merci, Justine. Oui. J'ai levé la main pour parler de l'option 1 et de l'option 2. Et les différences, c'est que l'option 1, c'est une seule série qui se déroulerait en un an. Et l'option 2, à la base, c'est un cycle annuel sur quatre ans. Donc ce serait beaucoup plus rapide à mettre en place, 18 mois. Et il me semble que l'option 2 – donc 18 mois pour la mise en œuvre une fois que le Conseil d'administration statue, prend sa décision, ça prendrait 18 mois à mettre en œuvre.

Donc, vous avez mentionné deux choses. Vous avez mentionné et l'EPDP pour les IDN. Je crois que l'EPDP pour les IDN sera terminée d'ici là parce que, une nouvelle fois, 18 mois à partir du moment où le Conseil d'administration donne le feu vert. Donc je pense que les IDN ne vont pas poser problème. Ce sera terminé, ce PDP, d'ici là. Et on veut avoir des IDN dans cette série. Donc si on a ce cycle annuel sur quatre ans, pourquoi est-ce que vous pensez qu'il n'y aura pas des IDN ?

JUSTINE CHEW :

Eh bien, donc c'est une perspective personnelle que je vous donne. Je suis vice-présidente du PDP. Donc je dois être prudente également.

Donc, c'est là une opinion personnelle que je vous donne. Je ne parle pas au nom du PDP. Mon opinion personnelle, c'est que même si nous avons ségrégué le travail du PDP en phase 1 et phase 2, la phase 1 pour

les variantes, on s'attend à ce que cela soit terminé en août 2023. Donc, supposons que le Conseil d'administration dit tout va bien, on lance le processus en mars. En mars, il donne son accord pour lancer la phase de mise en œuvre, dont vous avez les premiers rapports, vous avez des commentaires publics. Donc potentiellement – et vous savez qu'il y a un processus d'approbation. Pas seulement le conseil de la GNSO, mais le Conseil d'administration. Donc, vous voyez que ça ne va pas être fait en août 2023 pour la mise en œuvre de ce PDP des IDN. Ça prend plusieurs mois. Deux ou trois mois.

Donc, je ne suis pas certaine que les cycles vont s'aligner. Potentiellement, cela va poser problème pour les premiers niveaux en tout cas. Pour les IDN, il est également le deuxième niveau. Donc on parle de prévisibilité. Et je pense que lorsqu'un candidat demande un IDN, il a des variantes à l'esprit. Et il doit y avoir une table au deuxième niveau qui soit prête également. Et pour que cela soit possible, il faut qu'ils aient les critères. Nous n'avons pas encore commencé à parler de cela. Donc, je ne sais pas si ces règles seront disponibles à ce moment-là. Et je ne sais pas quel sera l'impact de ces prises de décision de tout ce travail. Voilà ce que je pensais. Et j'espère avoir répondu à votre question.

Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Désolé, je suis à l'aéroport et merci de cette présentation. Je crois que ce serait très intéressant que nous ayons des recommandations. Ce serait bien que nous ayons une table qui montre nos recommandations et qui nous parle de l'ODA. Je crois que nous devons vraiment étudier

de plus près ce rapport et je crois que pour avancer, comme on le disait, au niveau des PIC, tout n'est pas possible. Au niveau des PIC, on nous avait dit durant le webinaire. Et on a parlé également des textes statutaires de l'ICANN qui éventuellement doivent être modifiés pour s'adapter aux PIC.

Donc, l'intérêt public doit être pris en compte et il faut vraiment y réfléchir.

Et pour les génériques fermés, j'ai noté que la GNSO et contre les restrictions. Donc, il y aura la GNSO contre le GAC et l'ALAC et tout cela. Et cela n'avance pas. Donc, il y a également les dossiers communautaires qui, à ce point, ne sont pas réglés. Donc, j'ai peut-être tort par rapport aux différents mécanismes, aux mécanismes d'appel notamment.

Donc voilà. Je crois que c'est important de voir cette différence. Donc le programme de soutien aux candidats a mentionné qu'il n'a pas beaucoup été changé depuis 2012, depuis la dernière série. Et il ne fait pas beaucoup plus que lors de la dernière série. On parlait de 2 millions de dollars. On parlait d'une somme à peu près équivalente. Donc ça, ça n'est pas quelque chose qui a avancé non plus. Et les enchères, il y a des suggestions que l'on s'engage à avoir des enchères aux différentes chaînes et qu'il n'y ait pas la possibilité donc d'avoir certaines enchères qui se déroulent pour certaines chaînes. Donc je ne sais même pas si c'est possible niveau juridique, parce que nous avons la loi commerciale qui doit être respectée. Donc, vraiment, c'est important d'analyser cela de très près et en détail. Je ne suis pas sûr qui a le temps et la possibilité de faire cela. Mais en ce qui concerne l'option 2, je crois que nous

devons avoir un débat là-dessus. Et je ne sais même pas si ça va avoir un impact très fort sur nous, mais ça aura un impact sur le travail, en effet, de l'organisation, toute la logistique pour mettre en œuvre donc le traitement des dossiers qui serait constant pendant quatre ans. Donc, vous savez qu'il y a également des modifications des différentes politiques. Donc ça risque d'être complexe.

JUSTINE CHEW :

Oui. Merci beaucoup. Donc on va avoir le temps de soulever tous les points que vous avez mentionnés. Mais avec les PIC, la question des PIC et de l'intérêt public, c'est au Conseil d'administration de statuer.

Ce qui est intéressant, c'est la question des statuts, en effet. Lorsque l'on parle des changements limités, des amendements limités, je crois que l'ALAC a toujours la possibilité de lever des objections par rapport à ces mécanismes d'appel. On n'a pas eu d'appel en 2012. Et d'ailleurs il n'y avait pas de procédure d'appel. Et les dossiers communautaires, comme je l'ai dit, cela a trait au PDP. Et beaucoup des suggestions de l'ALAC ont été prises en compte et cela doit être donc absorbé dans la prévision. Je crois qu'il y avait trois points qui n'ont pas été retenus.

Donc, il faut voir si nous voulons continuer à soulever ces points ou bien si l'on veut gérer cela différemment.

Donc je vais m'arrêter ici et je donne la parole à Chantelle.

CHANTELLE DOERKSEN :

Oui. Merci beaucoup. Donc il y a un projet que nous effectuons. Donc quelques mots à ce sujet. Le personnel avec les membres d'At-Large est

en train de comparer les avis de l'ALAC par rapport à l'ODA, par rapport au rapport. Donc nous sommes en train de voir les différences qui existent. Nous avons identifié sept priorités, et nous travaillons à cela avant l'ICANN 76. Et nous voulons travailler avec toute l'équipe. Et en janvier, je pense que nous allons avoir un appel à ce sujet. J'ai posté cela dans le chat. Nous aurons besoin de volontaires pour nous aider avec l'évaluation. Et une fois que cela sera confirmé, eh bien, nous organiserons un groupe. Voilà tout ce que je voulais dire. Merci, Justine.

JUSTINE CHEW :

Oui. Je crois que je peux travailler au niveau du [CPE]. Pas de problème. Donc, pour revenir à ce processus dont a parlé Chantelle, quelques points.

Je crois que cela sera utile, comme on l'a fait pour SubPro, pour qu'il y ait des équipes qui regardent en effet les recommandations de près, et qu'on travaille de manière détaillée, et que l'on fasse des recommandations sur comment gérer cette situation. Donc je crois que c'est un bon processus. Chantelle a suggéré cela.

J'aimerais également qu'il y ait de nouveaux volontaires. Je dirais que chaque section qui a été identifiée nécessite une révision plus en détail. Et je crois que nous aurons besoin d'experts de ces diverses thématiques. Ce n'est pas que l'on ne veut pas de personnes nouvelles qui se penchent là-dessus, mais je crois qu'il faut qu'il y ait au moins des experts également qui soient présents pour travailler sur ce processus qui peut durer cinq ans de PDP. Parce qu'on ne peut pas se trouver dans une position où on est un peu accusé de réinventer la roue et de repartir à zéro, de repartir en arrière. Donc, je crois qu'on a besoin

d'experts solides qui puissent faire avancer les choses. Donc voilà ce que je voulais dire. On a besoin donc de guides.

Donc on a besoin d'un guide pour chaque thème, et toutes les autres personnes qui sont prêtes à se porter volontaires seront les bienvenues. Je crois qu'il va y avoir dans le PDP, ou nous-mêmes en tant que guide, nous pensons peut-être avoir de nouvelles réactions, nouvelles opinions ou avis. Je redonne la parole à Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Merci. En fait, vous avez couvert beaucoup des choses que j'allais évoquer. Je pense que Chantelle a bien lancé la discussion pour identifier les 70 choses qui émanent de notre avis. Et je pense qu'à partir de là, on pourra avoir des experts thématiques, des guides, comme Justine l'a dit pour essayer d'identifier les différences. Je pense qu'il va y avoir un certain nombre de domaines où il pourrait y avoir controverse. Par exemple, les enchères. Et ça sera difficile de parvenir à un consensus, mais on sait qu'une grande partie de la communauté souhaite réellement empêcher ce jeu et cette utilisation.

Ensuite, Justine a parlé d'une chose très importante. D'abord, 18 mois. Ça me paraît totalement irréaliste. Et ensuite, un plan sur cinq ans, qui me paraît beaucoup plus réaliste. Mais là, il faut être très prudents, parce qu'on nous vend cette série sur la base des choses qu'on veut. C'est-à-dire les candidatures communautaires et les IDN. Et ces choses-là vont arriver à la fin des priorités lorsque les marques, etc. auront déjà trouvé leur place. Donc tout ça, ça va être totalement oublié après 18 mois si les IDN ne font pas partie du travail initial. Parce que maintenant, il y a beaucoup de gens qui veulent que ce soit une réalité.

Et si on ne le fait pas d'entrée de jeu, au début de la série, alors, on va prendre le coche.

JUSTINE CHEW : Oui. Avec l'option 2, dans la présentation, il est indiqué EPDP IDN, qui dépend du travail en cours au sein de la communauté. Donc l'idée, c'est que, dans l'option 2, mise en œuvre sur 18 mois, il y ait les IDN. Mais ça, ça va dépendre du résultat du travail du Groupe de travail sur les IDN.

ALAN GREENBERG : Alors sur ce dernier point, moi ce que j'ai cru comprendre par rapport à ces séries segmentées, c'est qu'il y a eu une déclaration pour dire qu'on ne remettrait pas en question le fait que les premiers ce serait les marques, les deuxièmes, ce serait untel et untel, et en troisième les IDN. Non. Ce qui a été dit, c'est qu'on traiterait tout cela dans la même série. Et ça, c'est une bonne nouvelle pour moi.

JONATHAN ZUCK : Oui. Le problème, ce n'est pas l'intention. Mais le résultat de cet établissement de priorité.

ALAN GREENBERG : Oui. Je comprends cela. Mais je pense qu'il y aurait une sensibilité particulière vis-à-vis des IDN, notamment par rapport à la déclaration récente de Goran dans ce sens-là. En tout cas, j'ai levé la main sur la question de l'application des PIC.

L'idée qu'on pourrait avoir des déclarations dans des contrats et des déclarations qui pourraient être faites en réponse à des critiques par rapport à la candidature initiale et qui n'est pas applicable, c'est un peu une chimère pour réagir à brûle-pourpoint. Dans les statuts constitutifs, dire ces choses sans contexte, ça, ça a été imposé par une [inaudible] personne qui avait une influence sur le processus de reddition de comptes.

Si le Conseil d'administration, tel que suggéré par le personnel, veut proposer un changement de statuts constitutifs pour s'assurer que les contrats soient dûment applicables, je ne pense pas qu'il y aura d'opposition à cela en raison de la manière dont la communauté habilitée construite pour empêcher cela. Alors maintenant, savoir si le Conseil d'administration a réellement l'ambition et le désir de proposer ce changement aux statuts constitutifs, ça, c'est une autre question. Mais je pense que si cet amendement est proposé, il sera adopté. Mais ça ne veut pas dire que ça va se produire.

JUSTINE CHEW :

Écoutez, il est moins 25. Alors je pense que je vais céder la parole à Hadia.

CHANTELLE DOERKSEN :

Merci, Justine. On va céder la parole à Olivier pour clore la peine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Justine, de cette mise à jour sur l'ODA. On va passer au point « Divers ». Je ne vois pas de main levée. Nous allons donc passer au point suivant, « Prochain appel ».

YEŞİM SAĞLAM : Merci, Olivier. Comme vous le savez, cet appel était le dernier rappel du CPWG avant les vacances de Noël. Le personnel de l'ICANN sera de retour le 3 janvier. Donc ma question est la suivante. Est-ce que vous voulez organiser le prochain appel le mercredi 4 janvier, ou bien est-ce que vous voulez attendre la semaine suivante, c'est-à-dire le 11 janvier. Et une fois qu'on aura décidé de la date, il faudra se mettre d'accord sur le fuseau horaire aussi. Parce que si on passe au 11 janvier, on ne pourra pas le faire à 19 heures UTC, étant donné que ça va rentrer en conflit avec l'appel LACRALO. Toutefois, on pourra l'organiser à 21 heures UTC, ou alors un autre appel à 13 heures UTC comme aujourd'hui. Ou on peut trouver un autre créneau horaire aux alentours de 16 heures UTC.

Excusez-moi. Il y a toute question en même temps.

OLIVIER CRÉPIN LEBLOND : Merci beaucoup, Yeşim. J'ai noté sur le chat que certains disent qu'il n'y a pas beaucoup de jours ouvrés entre maintenant et le 4 janvier. Toutefois, je regardais la date-butoir pour les déclarations en cours. Date-butoir le 24 janvier pour l'un d'entre eux, me semble-t-il.

[Interprète : Malheureusement, audio d'Olivier s'est coupé].

Je suggère de noter pour l'instant le 4 janvier, premier rappel de l'année. Et si rien ne se produit d'ici là, on peut toujours annuler cet appel. Donc, appel le 4 janvier à 19 heures UTC. Et on bloque également le 11 janvier à 13 heures UTC pour être sûrs de ne pas être en conflit avec l'appel LACRALO à l'avenir. Et Steinar indique sur le chat que l'EPDP sur la politique de transfert a probablement besoin d'une discussion sur deux réunions par rapport au rapport final.

[L'interprète s'excuse, mais l'audience d'Olivier se coupait].

YEŞİM SAĞLAM : Prochain appel, 4 janvier, 19 heures UTC. Et je l'écris sur le chat de Zoom également.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Yeşim. Parfait. Bien. Étant donné qu'il s'agissait du dernier rappel de l'année, malheureusement, Hadia n'est plus là, mais je voulais vous remercier tous pour une autre année extraordinaire.

[Malheureusement, l'audio d'Olivier se coupe de nouveau. L'interprète ne peut pas l'entendre.]

Donc merci à tous de vos efforts, de votre participation au CPWG. Nous apprécions énormément votre travail. Nous sommes des stars de notre communauté, et j'espère que nos efforts sont reconnus à leur juste valeur plus qu'ils ne l'ont été dans le passé. Et j'attends avec impatience de poursuivre notre travail en 2023.

Et encore une fois, Hadia nous a quittés, mais est-ce que Jonathan veut dire quelques mots en tant que président de l'ALAC ?

JONATHAN ZUCK : Quelques mots sur quoi ? Sur notre réunion du 4 janvier ? Vous voulez que je parle de quoi Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est la fin de l'année, donc un petit bilan.

JONATHAN ZUCK : Ah ! D'accord. Je vois. Merci. Alors merci à tous. Le CPWG continue à attirer énormément l'attention et a très bien travaillé. Donc j'en profite pour vous remercier tous ceux de votre participation dans l'élaboration de politiques à At-Large. Vous vous portez volontaires dans ce travail au sein des groupes de travail. Il y a beaucoup de volontaires, beaucoup de temps consacré sur de nombreuses questions. Et on a beaucoup œuvré pour améliorer l'image At-Large au sein de la communauté. Donc je saisis cette occasion pour vous remercier tous du travail très intense que vous faites. Et très bon travail que j'attends avec impatience pour 2023.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Jonathan.

[De nouveau, l'audio d'Olivier se coupe.]

Je voulais également remercier Chantelle de son soutien.

[Malheureusement, l'interprète n'arrive pas à entendre Olivier.]

Merci à tout notre personnel.

[Malheureusement, Olivier est inaudible.]

Donc excellente année à tous et au revoir.

YEŞİM SAĞLAM :

Merci à tous. Cette réunion est terminée. Excellente journée et très bonne fête à tous. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]